

MARCILLY

Informations

JUILLET 2023

N° 206



TRAVAUX

Des travaux d'application d'enduit superficiel d'usure sont prévus du 12 juillet jusqu'au 25 août 2023 inclus sur la RD 38 et RD127. Les arrêtés ci-dessous sont affichés devant la mairie et sur le site de la commune.

Arrêté DR n°2023-155 / RD 38 / Travaux application enduit superficiel d'usure / Marcilly, Barcy, Chambry, Crégy-les-Meaux

Arrêté DR n°2023-145 / RD 9, 127a / Travaux application enduit superficiel / Saint-Souplets, Forfry, Gesvres-le-Chapitre

VACANCES 2023

L'été approche, de nombreuses activités pour les enfants sont proposées par la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq pendant les vacances d'été à découvrir sur www.paysdelourcq.fr ou sur Appli panneau Pocket CC du pays de l'Ourcq.

VAC'ENSPORT D'ÉTÉ

Des places sont encore disponibles pour les stages sportifs organisés par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Du 17 au 21 juillet

Du 24 au 28 juillet

Du 28 août au 1^{er} septembre

Sortie loisirs Axo'Plage, accrobranche, activités nautiques en base de loisirs, équitation, learn'o, natation, football ...

Pour les 6/14 ans

Inscriptions à l'accueil de la Piscine du Pays de l'Ourcq

Informations <https://cutt.ly/g5bSU8k>

01 60 61 58 40

Panneau Pocket

CONCERT DU CARAVANSÉRAIL

Evènement Musique baroque à Marcilly

Vous êtes tous invités le **jeudi 13 juillet 2023**

A 14h30 : échanges autour des instruments et concert à l'église

A 19h30 : Concert à l'église

Venez nombreux !



TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence par la gendarmerie, un formulaire « Opération Tranquillité Vacances » est disponible sur le site servicepublic.fr.

RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

École maternelle : la rentrée est le **Lundi 4 septembre 2023**

- Moyennes et grandes sections : 8h40-8h50
- Petites sections : 9h30 avec la présence des parents

École primaire : la rentrée est le **Lundi 4 septembre 2023**

- Classes de Varreddes : 8h50
- Classe de Marcilly : 8h30

Il est impératif que les familles dont les enfants feront leur première rentrée en septembre dans les écoles de maternelle ou élémentaire de Varreddes/Marcilly se fassent connaître auprès de la Mairie.

ASSURANCE SCOLAIRE 2023/2024 : Merci de vous rapprocher rapidement de votre assureur afin d'anticiper les démarches administratives de rentrée scolaire.

REMISE DE LA FICHE SANITAIRE 2023/2024 : elle doit être remise à la mairie de Varreddes (extrascolaire, périscolaire, restaurant scolaire).

Merci de déposer les « gilets jaunes » prêtés aux enfants de maternelle à la mairie de Marcilly même si votre enfant retourne en maternelle en septembre 2023.

CARTE DE TRANSPORT – CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES

Le site d'inscription en ligne est ouvert depuis le **lundi 19 mai 2023** via le lien : <https://ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/ConnexionExterneUsager/Connexion/?returnUrl=%2FPegase3%2FUsager%2FPortailUsager%2FIndex%2F%3FcompteClient%3DIDFM%26environnement%3DProd%26urlAcces%3DIDFM>

Ile-de-France Mobilités / TSA

Myriane ANSELIN / Gestionnaire offre transports scolaires

Tél : +33 (0)1 82 53 81 48

Email : myriane.anselin@iledefrance-mobilites.fr

HORAIRES DE BUS - MARCILLY/VARREDDES

| | | | | |
|-----------|------|-------|-------|-------|
| VARREDDES | 8h15 | | 13h20 | |
| MARCILLY | 8h30 | 11h35 | 13h40 | 16h45 |
| VARREDDES | 8h45 | 11h50 | 13h55 | 17h00 |
| MARCILLY | | 12h10 | | 17h20 |

ACCOMPAGNATRICE BUS SCOLAIRE MATERNELLE/PRIMAIRE

Nous remercions Laëticia Fouchet qui a accompagné depuis maintenant quelques années les élèves scolarisés dans les écoles de Marcilly et de Varreddes durant le transport scolaire et nous souhaitons la bienvenue à Alexandrine FERRO qui accompagnera dès la rentrée 2023/2024 les enfants durant le transport scolaire.

Nous rappelons que normalement la mission de l'accompagnatrice est de gérer uniquement les enfants de la maternelle. Merci aux élémentaires de respecter les règles établies durant les trajets pour le bien vivre ensemble.

L'accompagnatrice sera joignable au 06.71.53.02.03.

TERRAIN MULTISPORTS

Un filet horizontal à l'extrémité haute du terrain multisports sera posé courant septembre 2023 afin d'éviter la sortie des ballons.

Merci de laisser les abords du terrain multisports propres.

Nous rappelons qu'après 22h, il est demandé à chaque habitant de Marcilly d'éviter tous bruits : discussions, musiques, bruits de ballons pour la tranquillité de chacun...

CANICULE

Quelques précautions à prendre en cas de forte chaleur : Buvez beaucoup d'eau – Mouillez-vous et ventilez-vous le corps – Ne buvez pas d'alcool – Mangez suffisamment – Evitez les efforts physiques – Prenez des nouvelles de vos proches.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

La mairie **rappelle** qu'une déclaration préalable de travaux (DP) est obligatoire avant tout début de travaux modifiant l'aspect initial de votre habitation : création d'ouverture, ravalement, agrandissement de l'habitation ou création d'une annexe, d'un portail, d'une clôture, installation de panneaux photovoltaïques, ...
Un permis de construire peut-être exigé en fonction de la nature des travaux.

La fin des travaux doit aussi obligatoirement faire l'objet d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour toute Déclaration Préalable ou Permis de Construire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie pour être en conformité avec la loi et sur le site servicepublic.fr concernant les « CERFA » à utiliser.

⚠ RAPPEL : POUR QUE NOTRE VILLAGE RESTE BEAU

- De nombreuses déjections de chiens sont régulièrement constatées sur les trottoirs de la commune, aux abords de l'église, du cimetière et dans l'espace de jeux réservé aux enfants. Lors des promenades quotidiennes avec leur chien, nous demandons aux propriétaires de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections et de les jeter dans une poubelle.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et ceux de catégorie 1 doivent obligatoirement être déclarés en mairie.
- Il est constaté de plus en plus de mégots dans le village et encore plus sur le parvis de l'église. Les mégots de cigarettes représentent 40 % des déchets récupérés dans les villes, il met en moyenne 12 ans pour se dégrader totalement.
« Jeter son mégot n'est pas un geste banal mais bel et bien une action polluante qui pèse lourdement sur notre environnement et notre qualité de vie. Un geste qui s'avère coûteux, tant pour la collectivité que pour la nature. Contraventions de 68 € pour sanctionner le geste de jeter des mégots sur la voie publique »
- Promeneurs, n'hésitez pas à ramasser les papiers et autres déchets laissés dans notre campagne.
- Chaque habitant du village est tenu d'entretenir le trottoir qui longe son habitation (retrait des mauvaises herbes, des papiers et autres déchets)
- Les haies privées sur le domaine public (rue, trottoir) doivent être entretenues afin de ne pas obliger les piétons à se déporter.
- **RAPPEL SUR LE RAMASSAGE DES ORDURES** : Le ramassage se fait de manière automatisée. Les bacs doivent être sortis la veille du ramassage sur les emplacements prévus à cet effet. Les couvercles doivent être impérativement fermés, sans vrac au sol. Autrement, le trop plein des bacs se retrouve au sol dans nos rues. Les bacs doivent être rentrés le soir du ramassage et ne doivent pas rester sur les trottoirs. Si vous considérez que votre bac n'est pas assez grand, vous pouvez faire une demande de bac plus grand auprès de Covaltri (01 64 20 52 22 ou contact@covaltri77.fr)

MERCI de respecter ces quelques règles pour le confort de tous !

EN BREF

- Téléchargez l'application **PANNEAU POCKET** sur votre smartphone et soyez informé de l'actualité de votre commune et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq : CC du Pays de l'Ourcq 77440.
- **2 assistantes maternelles sont agréées sur la commune :**
 - ➔ Mme SEBILLE KALA Céline : celinehugo@hotmail.fr - 06.51.94.50.41
 - ➔ Mme LIEVRARD Aurélie : aurelielievrard@sfr.fr - 06.99.85.90.72

- Si vous rencontrez des problèmes concernant la collecte des déchets, appelez **COVALTRI** au 01 64 20 52 22 en priorité ou adressez un mail à lh.marcilly77@gmail.com

Collecte des encombrants : la collecte est sectorisée et organisée 1 fois/trimestre : vous devez prendre rendez-vous avec Covaltri en vous inscrivant au préalable.

Tél : 0 801 902 477 ou www.encombrants-covaltri77.com

- Si vous constatez un **essaim d'abeilles** dans la commune, ne faites rien si ce n'est de prévenir M. Barré Richard, apiculteur, situé sur la commune de Forfry (06.82.10.51.29).

- **Frelons asiatiques** :

Informations complètes sur le site du GDSA 77 : gdsa@apiculture77.fr / 06 31 78 97 10

Ne pas vous en approcher et ne pas intervenir vous-même.

En cas de piqûre appeler le 18 (pompiers)

Pour intervention : contacter Olivier Girbal au 06 42 76 91 15 - miel.girbal@gmail.com

- Utilisation des tondeuses, débroussailleuses ou autres : interdit en semaine **après 20h**

Toléré le dimanche et jours fériés **entre 10 h et 12 h uniquement**

- **Location de la salle des fêtes** :

Les tarifs de réservation de la salle des fêtes sont pour les habitants de Marcilly à 400 € et à 550 € pour la 2ème location (dans les 12 mois suivants la 1^{ère} réception). Du vendredi jusqu'au lundi.

- **OFFRE DE STAGE (commune de Marcilly)** :

- Description de la mission : Le stagiaire devra accompagner l'agent technique dans ses tâches quotidiennes (entretien de la voirie, des espaces verts, du cimetière, désherbage, entretien communal...)

- Profil recherché : aucun niveau de qualification requis mais une bonne écoute et de la motivation sont demandées.

- Durée du stage : 2 mois

- Stage non rémunéré

DÉCÈS

Nous sommes dans le regret de vous faire part du décès de M. Simon EKIERT, décédé en date du vendredi 30 juin 2023 à l'âge de 86 ans. En 1958, il est arrivé à Marcilly où il a travaillé pendant 35 ans comme chauffeur de tracteur.

Mme le Maire et son conseil souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de Marcilly

Bel été à tous !

Le Conseil Municipal

Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY

Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@outlook.com

Site Web : marcilly77.fr

Horaires mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h
et sur rendez-vous.